



## Déclaration liminaire intersyndicale du CHSCTSD des Hautes-Pyrénées

Une étude du Haut Conseil de la Santé Publique sur les fermetures d'école en cas de pandémie explique que les enfants sont particulièrement porteurs du virus. « Les enfants jouent un rôle particulièrement important dans la transmission de la grippe », dit-elle. « Ils sont plus réceptifs à l'infection que les adultes, sont responsables de plus de cas secondaires dans les foyers que les adultes, ont un portage viral plus important et prolongé, « maîtrisent » beaucoup moins leurs sécrétions respiratoires, et sont en contact étroit avec les autres enfants à l'école, favorisant ainsi les transmission », écrit le HCSP. "L'école constitue une zone d'amplification de la grippe ». Il en va de même pour les infections virales telles le Covid 19.

Dans une lettre envoyée au ministre J.M. Blanquer le 23 mars dernier, les syndicats enseignants (CGT, Faen, FO, FSU, Sgen-Cfdt, Snalc, Sud et Unsac) demandent que « les mesures de protection et d'hygiène soient appliquées, que du matériel (masques, gel hydroalcoolique, serviette à usage unique...) soit systématiquement fourni dans les écoles, établissements et services ».

La question de leur sécurité est d'autant plus urgente que le nombre d'enfants augmente, le gouvernement ayant ouvert la liste des métiers prioritaires par exemple aux forces de l'ordre. Dans cette perspective, il va falloir trouver de nouveaux enseignants volontaires. Ils ont droit à la sécurité.

### Dans le cas présent

Nous dénonçons les conditions de travail particulièrement insuffisantes au vu des préconisations dans les écoles et collèges qui accueillent les enfants des soignants :

- Absences de protections (gants, masques) pour les enseignants et les élèves. Selon le médecin de prévention du Rectorat, on est contagieux quand on est malade mais également un ou deux jours avant de déclarer les symptômes (cf. le compte-rendu du CHSCTA du 24 mars 2020)
- La désinfection des locaux n'est pas toujours faite (cf. les écoles de Saint-Laurent-de-Neste et de Tournay), alors que selon le médecin conseil du Recteur, elle devrait se faire deux fois par jour et constitue également un geste barrière (cf. compte-rendu du CHSCTA du 24 mars 2020).
- La garde quotidienne d'enfants dont un des parents est soignant mais l'autre en télétravail

De même nous vous alertons sur les écarts à la règle de confinement engendrées par une certaine conception du suivi pédagogique. Les établissements scolaires ont été fermés pour les raisons évoquées ci-dessus, dans le cadre du confinement. Le suivi à distance, par internet, de nos élèves rencontre un écueil majeur : une partie de nos élèves et de leurs familles n'ont pas accès à internet ou n'ont pas d'ordinateur. Les enseignants ont dû improviser des

solutions diverses et ont mis à contribution leur propre matériel et leurs propres abonnements. Cependant, pour atteindre les élèves exclus du numérique, certains ont cru bon de mettre en place un système de dépôt et de réception de consignes, travaux et autres documents papier dans les établissements.

Cela contrevient aux directives de confinement : les agents qui se déplacent ont-ils un ordre de mission valable ? Les parents peuvent-ils justifier leur déplacement au titre de la continuité pédagogique ? Le formulaire d'attestation de déplacement ne le mentionne pas. Surtout, le risque sanitaire encouru paraît hors de proportion avec les enjeux. Nous vous demandons donc d'y mettre fin et de faire parvenir à nos collègues des consignes claires en ce sens.

Certains agents (enseignants mais aussi Psy EN) font aussi état d'injonctions hiérarchiques déplacées sous prétexte de continuité pédagogique. Cela a contribué à accentuer une charge de travail déjà conséquente pour les enseignants et a mené à des pratiques professionnelles génératrices de fatigue et de remise en question de la liberté pédagogique :

- obligation d'utiliser des outils numériques dont la performance s'est vite avérée insuffisante et a pu contraindre à des connexions nocturnes
- démultiplication du temps de travail notamment devant écran pouvant aller jusqu'à 10 h par jour
- utilisation des ordinateurs et des forfaits de téléphonie et d'accès à internet personnels.

Ont pu s'ajouter des demandes exponentielles en termes de missions des professeurs principaux : recensement des élèves absents des travaux en ligne, contact téléphonique avec les familles, conseils de classe virtuels, et, maintenant, centralisation des travaux donnés dans les différentes disciplines, sans outils adaptés. L'absence de consultation et la difficulté de mettre en place un travail d'équipe à distance ajoute encore à toutes ces difficultés. Nous vivons tous une situation anxiogène qui risque de perdurer et n'avons d'autre choix que de tenir dans la durée. Nous vous alertons sur les risques que cette surcharge de tâches survenant dans une situation d'urgence peut avoir sur la santé et la souffrance au travail des personnels. Nous vous demandons instamment que ce type de pression cesse.

Nous conseillons d'ores et déjà aux agents malades, épuisés et en souffrance de renseigner le RSST, et de remplir au besoin une déclaration d'accident de service.

### **Dans les jours à venir**

Nous demandons, dans le cas de l'accueil des élèves pendant le confinement :

- Expressément que les effectifs d'élèves par enseignant soient limités au plus bas, que du matériel de protection et de nettoyage soit fourni.
- Que les locaux soient nettoyés et désinfectés deux fois par jour.
- Que ces consignes claires soient envoyées aux collectivités locales en charge de ce nettoyage.
- Que seuls les enfants dont les familles sont dans une impasse réelle quant à leur garde soient acceptés.

Nous demandons d'écartier tous les agents de l'État porteurs d'une fragilité telle qu'énoncées par la DGAFP de cette mission d'accueil, donc de les informer de cette liste et de les inviter, si besoin, à faire établir une attestation médicale.

Nous demandons que la médecine préventive de l'Éducation Nationale recoure à des tests de dépistage du Covid 19 afin d'écartier les usagers et agents malades et de leur permettre de se soigner en réduisant le risque de transmission.

Il est inenvisageable que cet accueil, nécessaire mais à haut risque, contribue à amplifier la pandémie.

### **Dans l'avenir, après la reprise des cours**

La diffusion d'un virus ne s'arrête pas par décret ou circulaire, encore moins en dressant des procès-verbaux. Une reprise sèche en fin de confinement est inenvisageable. Il faut faire confiance à l'intelligence collective, donner du temps de concertation aux personnels, dialoguer avec les syndicats au niveau départemental, avec les associations de parents d'élèves, les représentants des élèves, mais aussi les associations complémentaires de l'école.

Les conditions habituelles d'exercice de nos métiers sont propices à la diffusion virale. Les installations sanitaires presque toujours insuffisantes, la taille des salles souvent réduites, les effectifs chargés des classes et nos pratiques courantes sont autant de facteurs de diffusion virale.

Qu'arrivera-t-il à tous ceux d'entre nous qui ont échappé au Covid 19 pendant le confinement lors du retour aux conditions antérieures de travail ? Sait-on si tous ceux qui auront contracté le Covid 19 développeront une immunité ?

Il ne s'agit pas de jouer à la roulette russe avec la santé des agents de l'État, pas plus qu'avec celle de nos élèves. Aussi nous demandons une réflexion à la hauteur des enjeux sur les conditions de cette reprise et nous proposons des éléments :

- Un effort réel en matière d'accès à des sanitaires en nombre suffisants, bien équipés et régulièrement nettoyés, afin de faciliter l'accès des usagers et agents à une hygiène suffisante.
- Penser à ce qui va se passer pour les personnels et les collectifs, en particulier à ceux qui auront subi un stress lié une période d'isolement ou d'hospitalisation, perdu un collègue ou un proche (accompagnement psychologique).
- Une réduction importante du nombre d'élèves par salle.
- Le développement d'une véritable médecine préventive avec des moyens humains et techniques dignes des enjeux.
- L'abrogation du jour de carence en cas d'arrêt maladie, mesure non seulement discriminatoire mais qui incite de trop nombreux agents à venir travailler malades, donc contagieux.

La gravité de la situation et l'engagement dont font preuve tous les agents de l'État devraient inciter à écarter toute considération mesquine sur le coût d'un service public de qualité.

Avec nos salutations respectueuses.

Sébastien Jaffiol / secrétaire du CHSCTSD des Hautes-Pyrénées